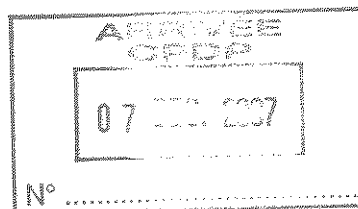


C.Roy
16 Allée Jacques Cartier
17200 Royan

Royan le 6 décembre 2007

à Monsieur le Président de la Commission particulière du débat public,



Monsieur le Président,

Originaire de Charente-maritime et fréquentant St Georges de Didonne et Royan depuis plus de soixante ans, permettez moi de vous faire part de mes réflexions sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier au Verdon.

Au préalable je voudrai faire miennes les idées de M.Fleurbaey sur le principe démocratique. Il dit en substance « que l'égalité de pouvoir est un beau principe, mais en l'occurrence, on ne doit y voir qu'un principe dérivé, derrière lequel se cache un principe plus fondamental. Toute décision doit être prise par ceux qu'elle concerne, et le pouvoir de décision doit être réparti en proportion des intérêts en jeu ». Avec les commissions du débat public nous avons fait un pas dans cette direction, encore faut-il que chaque acteur respecte les règles ce qui ne fut pas le cas m'a-t-on dit, dans le projet de contournement de Bordeaux.

La question essentielle qui a d'ailleurs été posée à de nombreuses reprises et sur laquelle je ne m'étendrai pas, est assez simple. Pour assurer notre indépendance énergétique et sécuriser nos modes de transport du gaz(il n'y en a que deux) combien faut-il construire de terminaux méthaniers ? La commission interministrielle sur l'Aménagement du territoire a-t-elle été saisie de cette affaire ? Mais cette question n'est pas seulement du ressort de la France.Elle doit être traitée à l'échelon européen. « L'ardente obligation »ne doit pas rester confinée aux frontières de l'Hexagone.

Il faut noter qu'en fonction des principaux flux de gaz naturel, Gaz de France avait prévu une implantation à Montoire (elle existe) et une à Bilbao, ceci pour la façade Atlantique. Un gazoduc partant de Montoire, Bilbao, ou Fos pour alimenter le Sud-ouest ne serait-il pas une solution moins onéreuse et plus respectueuse de l'environnement ?

Ma deuxième remarque va à la Commission nationale du débat public. C'est en fonction de l'importance et de l'impact qu'un projet peut avoir sur une région qu'elle décide ou non de nommer une commission particulière. Mais n'est-il pas dans ses attributions de ne pas donner suite tant que le demandeur (ici 4GAZ) n'a pas fourni un dossier digne de ce nom ? Pour montrer l'indigence du projet 4GAZ je vous demande de vous reporter au dossier qu'a produit Gaz de France en 2002 pour le projet de Fos sur mer. On y parlait déjà d'impact visuel, d'aménagement paysager etc....et le Grenelle de l'environnement n'avait pas encore pointé le bout de son nez...N'était-il pas aussi de la responsabilité de la commission particulière de refuser de débattre dans ces conditions ? Reconnaître ses erreurs est souvent un signe de

grandeur et le passé nous montre que l'irresponsabilité de chaque acteur, même le plus petit, conduit aux pires catastrophes.

Ma troisième remarque portera sur l'industrialisation de la Pointe du Médoc. On ne peut qu'être d'accord avec un certain nombre d'idées qui ont été émises sur le développement de cette région. Je suis en cela tout à fait de l'avis de Mme Pascale Got. « Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas étudier un projet économique, car il ne faut pas tout attendre du tourisme. » Elle poursuivait : « Mais ce projet n'est satisfaisant ni pour l'emploi, ni pour l'environnement, ni pour le tourisme ». A ce constat il convient d'ajouter un autre point. Prenez une carte, de préférence IGN, et observez la Pointe du Médoc. Ce n'est pas un lieu ordinaire, il est séparé du continent par l'estuaire de la Gironde et séparé du reste du département par des kilomètres carrés de vignes et de pins et peut-être aussi par le fait que le grand frère bordelais se soit plus tourné vers l'ouest que vers le nord. En fait la Pointe du Médoc a un statut très voisin d'une île. Dans ces conditions quels industriels (du secteur II au sens marxiste) auraient l'idée saugrenue de s'installer dans cette région sans voies de communications ? L'Association nationale 215 nous en a fait la démonstration. Dois-je aussi rappeler l'expérience du complexe pétrolier ? Le Port Autonome de Bordeaux aurait dû se souvenir de cet épisode et ne pas donner quitus à 4GAZ sans s'entourer de toutes les précautions. Il porte une lourde responsabilité dans cette affaire. J'ai aussi bien entendu le Secrétaire de la CGT. « Ce terminal va créer des emplois ». Soit, mais a-t-il bien réfléchi à sa prise de position. Je suis d'ailleurs persuadé qu'il fait fausse route et qu'il rend un bien mauvais service aux gens qu'il est censé défendre. Comme l'a dit N. Mamère, on est un peu surpris que la CGT défende un projet financé par un fond de pensions Américain.

Ma quatrième remarque va compléter ce que je soulignais précédemment au sujet de la pauvreté du dossier de 4GAZ. On ne peut monter un projet de cette envergure et dire que l'on n'est responsable de rien. « Ce n'est pas moi qui achète le gaz, ce n'est pas moi qui le liquéfie, ce n'est pas moi qui le transporte, ce n'est pas moi qui le distribue, bref dans cette affaire je ne suis pas responsable de grand'chose ». Alors il n'y a que deux hypothèses/

Soit 4GAZ n'est pas un industriel sérieux. (j'en doute)

Soit il « se fout de nous » (j'ai cherché vainement une formule plus littéraire)

J'ai tendance à privilégier cette hypothèse, d'autant qu'il existe des choses très curieuses. N'avez-vous pas été frappé par une espèce d'épidémie de terminaux méthaniers depuis peu de temps ? Jusqu'ici il existait deux terminaux à Montoire et Fos, tous deux initialisés par Gaz de France puis comme par un coup de baguette magique trois projets sortent du chapeau. Dunkerque, Antifer, le Verdon. Quand il y a une telle débauche d'énergie, c'est que la soupe doit être bonne.

Ces trois projets ont trois Maîtres d'ouvrage :

EDF à Dunkerque

Gaz de Normandie (Poweo) à Antifer

4GAZ au Verdon

Comment se fait-il que des industriels aussi compétents et aussi soucieux de conquérir des marchés, comme par exemple 4GAZ, n'aient pas proposé leur service sur plusieurs sites ? .Qu'on ne me dise pas que ces sociétés ne sont pas capables de prendre la maîtrise d'ouvrage de deux ou trois projets de ce type !!

Je laisse donc à la sagacité de la commission de la concurrence à Bruxelles le soin d'élucider ce mystère.

Si à ces quelques réflexions, on ajoute les questions liées à l'environnement, à la sécurité terrestre et maritime, aux conséquences sur la fréquentation touristique, vous imaginez facilement que je me place sans ambiguïté dans le camp des opposants à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

